



Rapport

Forêts en crise, Mayotte après Chido



Crête du Mont Bénara après Chido, ©DroneGo

Le présent rapport fait suite à l'échange entre Mme Agnès Pannier-Runacher et les ONGE sur les forêts, plus spécifiquement sur le point d'attention de Mme la Ministre à propos des forêts mahoraises lors de cet échange en date du 16 avril 2025.

Il se veut être l'expression des ONGE tant nationales que locales et a fait l'objet d'une rédaction collective. Ce rapport donne des lignes directrices méritant des compléments et approfondissements notamment avec les associations environnementales locales et divers acteurs tels que les élus et élues et collectivités territoriales, le Conseil scientifique du patrimoine naturel de Mayotte (CSPN), l'Office national des forêts (ONF), l'Office français de la biodiversité (OFB), le Conservatoire du littoral, le Conservatoire botanique national Mascarin (CBNM), ou le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) présents à Mayotte.

Nous insistons sur le fait qu'il serait bon que les associations mahoraises soient reçues et davantage écoutées tant au niveau des instances locales que des instances nationales lors de leurs visites dans l'île.

Table des matières

Résumé	4
Introduction	5
I/ PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT : Intégrer la forêt dans 3 documents politiques et stratégiques à faire ou à mettre à jour	6
II/ AGIR EN SYNERGIE D'ACTEURS, REFLECHIR EN URGENCE : de multiples actions de terrains à combiner	10
III / MOBILISER LA SOCIETE : intégrer les bonnes volontés, l'expertise, les initiatives et les compétences.....	13
Bibliographie succincte	15



Photo prise 5 jours avant le passage du cyclone Chido au nord de la retenue collinaire de Combani, © GEPOMAY



Photo prise 9 jours après le passage du cyclone Chido, au même endroit que la photo précédente, © GEPOMAY

Résumé

Le 14 décembre 2024, Mayotte a été violemment frappée par le cyclone Chido. Les dégâts sur les populations et les écosystèmes sont considérables. L'écosystème forestier, durement touché, nécessite une attention particulière. En réponse aux enjeux mis en lumière par le cyclone, les onze ONGE signataires de cette note, proposent des solutions pour une restauration efficace et durable des écosystèmes forestiers mahorais :

1. Cette restauration des forêts mahoraises doit passer par une meilleure prise en compte des écosystèmes forestiers et de leur spécificité, dans les documents nationaux visant la refondation de Mayotte post-cyclone (projet de loi de refondation), dans les documents cadres locaux (schéma d'aménagement régional) ou encore dans l'application du règlement européen sur la restauration de la nature (feuille de route sur la restauration des forêts mahoraises). La rédaction de ces documents stratégiques devra nécessairement se faire en concertation avec les acteurs associatifs locaux.
2. L'ampleur des dégâts sur les forêts mahoraises implique une coordination rapide et opérationnelle des moyens d'action au niveau local pour répondre aux mieux à la diversité des enjeux, qu'il s'agisse de la faune, de la végétation ou encore du risque incendie. A ce titre, les associations de protection de l'environnement mahoraises disposent d'une expertise et de ressources précieuses permettant une appréhension de la restauration des forêts mahoraises dans sa globalité.
3. Enfin, pour permettre une restauration complète de Mayotte, il est indispensable d'impliquer tout acteur souhaitant participer à l'effort commun. Les ONGE constituent un très bon appui technique, lequel devra nécessairement être accompagné de moyens humains et financiers.

Introduction

Le passage du cyclone Chido a mis à terre une part importante de la forêt mahoraise, déjà résiduelle et fragmentée. Par forêt mahoraise, nous entendons :

- D'une part, les forêts humides et mésophiles, les forêts sèches et les mangroves et arrière-mangroves, qui occupent [en 2020](#) environ 13 890 ha (dont 680 ha pour les mangroves et arrière-mangroves), dont plus de 7 000 ha sous régime forestier (ONF, Conseil départemental et Syndicat mixte d'investissement pour l'aménagement de Mayotte) et 1 700 ha sous propriété du Conservatoire du littoral. Cette superficie forestière est en baisse constante depuis au moins 1990.
- D'autre part, les agro-forêts avec couvert dense à modéré (dont cocoteraies) qui couvrent plus de 14 000 ha selon le rapport [Biotamaya de 2024](#).

Les premières analyses, croisant observations de terrain et données satellitaires, confirment une perte de canopée massive et des zones entières défoliées avec de nombreux arbres déracinés. Cette situation crée un risque immédiat d'invasions biologiques, de déstabilisation des sols et d'appropriations illégales (agriculture ou constructions illégales), particulièrement dans les forêts proches des centres urbains (forêt de Majimbini).

La reconstitution des forêts mahoraises doit s'intégrer dans une réalité socio-culturelle dans laquelle les forêts revêtent une grande importance et sont l'objet d'un grand attachement, en particulier comme héritage et moyen de subsistance. L'entraide et la solidarité dont la population de Mayotte a fait preuve après le passage de Chido doivent être vues comme des leviers pour impliquer les citoyennes et citoyens et les usagers, condition incontournable de réussite.

I/ PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT : Intégrer la forêt dans 3 documents politiques et stratégiques à faire ou à mettre à jour

Ces trois documents sont :

- La **future loi de refondation de Mayotte**,
- Le **schéma d'aménagement régional (SAR)**, dont le projet doit être repris post-Chido, en associant les ONGE, avant son adoption à acter au plus vite,
- **Une feuille de route sur la restauration et la gestion des écosystèmes forestiers mahorais et de leur reconstitution**, vivement attendue et découlant des différents groupes de travail mis en place après Chido.

La refondation de Mayotte s'envisage par le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 21 avril 2025, sur lequel, pour l'instant, les ONGE n'ont pas été sollicitées. Dans le rapport annexé au projet de loi, l'accès à l'eau potable et le développement d'une agriculture durable, assortis de mesures de reboisement, sont présentés comme des priorités stratégiques pour le territoire. Cependant, aucune mesure concrète n'est ensuite reprise dans le texte du projet lui-même pour assurer la réalisation de ces priorités. Il nous paraît regrettable que la forêt et sa reconstitution, et de façon générale les milieux naturels (par exemple les zones humides), n'aient pas été identifiées comme prioritaires dans ce projet de loi en raison de leur rôle essentiel dans l'atteinte de ces deux priorités stratégiques.

Un autre point essentiel est la révision du SAR rendue nécessaire par le passage du cyclone Chido. Les associations plaident en faveur d'une mise à jour de ce document de planification et d'aménagement du territoire qui pourrait être réalisée dans un pas de temps relativement court (2 ans) pour servir le projet de refondation en facilitant le zonage des vocations.

Enfin, en application du règlement sur la restauration de la nature, une feuille de route sur la restauration des écosystèmes forestiers mahorais est à penser, tout en l'insérant dans les dispositions de la future loi refondation et dans le nouveau SAR. La forêt est à restaurer en prenant en considération la diversité biologique, la gestion de la ressource en eau et la conservation des sols qui ont une forte incidence sur le lagon et les ressources halieutiques.

La forêt est le château d'eau de Mayotte.

Il pleut environ 1 500 mm par an à Mayotte, pourtant l'île connaît de graves problèmes d'eau, avec une mauvaise répartition de cette ressource sur le territoire et dans le temps. Ces problèmes sont accentués par la forte déforestation dont Mayotte souffre depuis longtemps car la bonne gestion des eaux de ruissellement et d'infiltration est très liée à la qualité du couvert naturel et constitue donc un enjeu majeur pour l'alimentation en eau de la population mahoraise : la production d'eau potable de l'île est en effet assurée

actuellement aux 2/3 par l'exploitation des eaux superficielles et pour un quart par des captages dans les nappes souterraines.



Arbre retourné dans la rivière Gouloue représentant un important obstacle à l'écoulement et donc des enjeux forts d'accès à l'eau pour le village de Passamainty situé moins de 2km en aval, ©Mayotte Nature Environnement

Les actions décrites ci-dessous sont axées vers la préservation ou la reconstitution d'écosystèmes forestiers et naturels, qui assureront au mieux le maintien de la ressource en eau, la maîtrise des ruissellements, des infiltrations et la lutte contre l'érosion. Comme indiqué à l'IGEDD lors de la construction du plan "Eau Mayotte", les gestionnaires forestiers et les associations locales souhaitent travailler avec la Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte (DEALM) et les acteurs locaux de la gestion de l'eau pour contribuer à une amélioration durable de la gestion de l'eau potable à Mayotte, au-delà des crises périodiques malheureusement fréquentes sur cette question.

En 2017, les élus locaux, les associations et l'ONF ont établi un programme ambitieux de reboisement des têtes de bassins versants afin que l'eau de pluie s'infilte, se stocke, que l'érosion des terrains soit stoppée et que les sédiments ne dévalent plus dans le lagon, provoquant une forte turbidité de ses eaux et un engorgement de ses écosystèmes. Ce programme n'a pu être mené à son terme, notamment en raison de son coût important et des limites quantitatives de production de plants indigènes. Ce plan initial et son retour d'expérience représentent une base solide pour les actions de la feuille de route après cyclone.

Reboiser et renaturer la forêt pour infiltrer, stocker, préserver l'eau et atténuer l'érosion et pour améliorer le bon fonctionnement des écosystèmes lagunaires est une Solution fondée sur la Nature. Outre ses multiples intérêts, n'oublions pas que la barrière récifale

et la mangrove ont joué un rôle essentiel lors du passage du cyclone, avec des vagues enregistrées de 9 mètres de haut hors lagon descendant à 3 mètres de hauteur une fois entrées dans le lagon. Ce rôle protecteur qu'ont joué la barrière récifale et les mangroves n'a cependant pas été sans conséquences sur leur bon état.

Une étude des risques liés au déboisement dû au cyclone sur l'ensemble des parcelles forestières, ainsi qu'une étude des méthodes de sécurisation des terrains déboisés sont également à opérer par des experts de la restauration des terrains de montagne, études à finaliser en les croisant avec un diagnostic écologique rigoureux. Cela implique de distinguer les zones capables de se régénérer naturellement – et qui doivent être strictement protégées – de celles où des interventions de reboisement ciblées sont nécessaires. Au préalable, les sentiers devront être dégagés pour permettre l'accès aux parcelles et surveiller le développement des EEE. Un point d'attention particulier devra être porté sur le bois mort au sol, lequel devra être laissé sur place en raison de son rôle dans le cycle bénéfique de l'eau.

En fonction de ces études, du plan de reboisement et de retenues collinaires précités, un **programme d'actions** sera à définir et à faire figurer dans la feuille de route souhaitée sous l'égide de la DEALM avec les acteurs locaux, ONG locales incluses, pour un zonage de terrain comme suit :

- **Secteurs à risque d'intervention rapide et de soutien à une meilleure infiltration et optimisation du continuum des eaux.** Les gestionnaires forestiers, en fonction des risques liés à l'érosion et au continuum des eaux, pourraient procéder à la confection de gabions avec les bois issus des chablis retenant les sols et servant de banquettes pour les plantations ou les accrus naturels. Des secteurs devraient aussi être déclarés en défens et signalés comme tels avec *de facto* la surveillance appropriée.
- **Aires protégées et zones naturelles,** notamment les terrains inclus dans la réserve naturelle des forêts, laissées en libre évolution avec un suivi scientifique pour éventuellement envisager ponctuellement des renforcements en espèces indigènes. Ces espaces doivent devenir une priorité dans le cadre de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN). Cela pourrait également permettre de réfléchir à une action territoriale pour la création de futures aires protégées. Au vu des dégâts et des impératifs de reconstitution, on sait comment hiérarchiser l'action territoriale en la matière.
- **Planification territoriale à mettre en œuvre et à faire respecter : Secteurs à consacrer à l'agroforesterie en lien avec les organismes consulaires et syndicaux agricoles locaux et les ONGE.** Il existe déjà des projets d'études et de promotion de l'agroforesterie sur Mayotte avec comme point d'orgue, le renouveau des jardins mahorais, mode cultural fondé sur les savoir-faire traditionnels dont l'immense avantage est de favoriser une couverture du sol permanente

permettant de lutter contre l'érosion et d'améliorer le stockage de l'eau. Un certain nombre d'éléments techniques d'accompagnement sur l'apport des arbres, y compris des essences indigènes, sont d'ores et déjà disponibles. Une mise à jour tenant compte des risques cycloniques serait à opérer. La question peut se poser pour mobiliser d'éventuels financements pour un label spécifique bas carbone à construire.

- **Secteurs de mangroves et forêts d'arrière-mangrove à actions spécifiques différenciées.** Les mangroves mahoraises étaient avant Chido relativement bien préservées. Cependant, les arrière-mangroves de Mayotte sont classées en danger critique de disparition (liste rouge des écosystèmes du Comité français de l'UICN), alors que leur bon état est essentiel pour une préservation à long terme des mangroves situées face à la mer, elles-mêmes étant menacées (classées « vulnérables »). Le cas spécifique de la mangrove et des forêts d'arrière-mangrove, qui ont particulièrement bien joué leur rôle d'atténuateur des vents et des vagues lors du cyclone, et qui ont été durement frappées, nécessite une urgente reconstitution en mobilisant sur ce point spécifique le Conservatoire du littoral, le Pôle relais sur les zones humides tropicales, le Centre Universitaire de Mayotte (CUFR) et les ONGE gestionnaires, à savoir le GEPOMAY et la Fédération mahoraise des associations environnementales (FMAE). On pourra s'inspirer de ce qui a été fait à Saint Martin lors du passage du cyclone Irma. Des financements dédiés aux mangroves et forêts d'arrière-mangrove pourraient utilement et rapidement être lancés. Une attention particulière sur ces deux sujets est à inclure dans l'étude des risques et le programme précités au titre des actions spécifiques en tirant profit des guides produits par les Naturalistes de Mayotte en impliquant impérativement le Conservatoire du littoral et le Comité français de l'UICN. Ce point est à considérer en urgence car ces structures végétales prémunissent le littoral mahorais contre d'autres risques (autres cyclones, vagues scélérates, avec un **point d'attention à avoir concernant la seconde usine de dessalement d'Ironi Bé** devant être installée dans la mangrove, ce qui justifierait une étude d'impact malgré l'urgence de la fourniture d'eau douce...).



Mangrove de Tsingoni après le passage de Chido, ©GEPOMAY

II/ AGIR EN SYNERGIE D'ACTEURS, REFLECHIR EN URGENCE : de multiples actions de terrains à combiner

Des recommandations, des itinéraires naturalistes et techniques existants, notamment construits et réfléchis tant par le CSPN de Mayotte, la Réserve naturelle nationale (RNN) des forêts de Mayotte, les collectivités, l'ONF, l'OFB, la DEALM, le CBNM, le GEPOMAY, le CUFR ou le Cirad, enrichis à la suite de Chido pour y intégrer le risque cyclonique, devraient constituer la base technique de la feuille de route **sur la restauration des écosystèmes forestiers mahorais et de leur reconstitution.**

Un premier état des lieux des stations d'espèces végétales menacées réalisé par le CBNM donne un premier aperçu contrasté entre les écosystèmes littoraux et forestiers nécessitant une approche restaurative différenciée privilégiant la résilience naturelle des forêts d'un côté et une action de plantation en arrière-mangrove en priorité. Ce travail de diagnostic se poursuit et donnera lieu à des préconisations d'itinéraires de restauration ainsi que de suivi de la régénération/restauration des forêts de Mayotte.

Ces itinéraires consisteront principalement à :

- **Renforcer la régénération naturelle des espèces végétales patrimoniales** qui ont globalement bien résisté au cyclone mais qui doivent être accompagnées.
- **Prendre en compte la problématique des feux** et destructions illégales nécessitant une surveillance et une attention particulière des gestionnaires forestiers, des différentes forces de gendarmerie et de police ainsi que du service départemental d'incendie et de secours de Mayotte (SDIS 976). La préservation des forêts doit être une priorité de la MISEN avec une forte mobilisation du parquet. Une observation accrue est à opérer pendant le passage à la saison sèche, l'accru végétal après cyclone a fait se développer énormément les lianes lesquelles vont perdre leurs feuilles, apportant une masse importante de matériel végétal sec. Les brûlis sont donc à proscrire impérativement et une information sur les alternatives comme le paillage et le compostage, est à faire en écho à cette interdiction.
- **Engager dans les zones clairement identifiées, des reboisements en prenant en compte les difficultés associées : ces reboisements nécessitent une forte mobilisation en termes de moyens humains non seulement pour la plantation, avec des difficultés d'accès parfois très importantes, particulièrement dans le contexte actuel, mais également pour le suivi régulier indispensable sur plusieurs années, une forte mobilisation en espace ainsi qu'en pépinières spécialisées dans les espèces indigènes, elles aussi lourdement touchées dans leurs outils de production, et la disponibilité en semences locales d'espèces adaptées. L'identification des zones à reboiser, les protocoles de reboisement et les choix des espèces sont des enjeux scientifiques majeurs nécessitant une pleine implication du CSPN de Mayotte.** À plus long terme, il pourra être envisagé

de constituer une banque de semences, dont la gestion pourra être confiée au conseil départemental, au CBNM et à l'ONF. La plus grande partie des forêts humides et mésophiles étant aujourd'hui sous la gestion de la RNN des forêts de Mayotte, le choix des essences devra impérativement être validé par ses instances de gouvernance, notamment son conseil scientifique et son comité de gestion. Pour les mangroves et arrière-mangroves, le Conservatoire du Littoral et les gestionnaires devront être consultés. Pour les forêts sèches, les instances de gouvernance de la RNN de l'îlot Mbouzi (conseil scientifique et conseil de gestion) pourront être mobilisées. Les espèces à planter devront impérativement être endémiques ou indigènes, avec une provenance locale contrôlée, en lien avec les pépinières du territoire qu'il s'agira de soutenir. Replanter est une opération technique de longue haleine qui exige méthode, données fiables, et continuité dans le suivi. L'option d'une restauration fondée sur la régénération naturelle assistée reste, dans la majorité des cas, la plus efficace et la plus durable.

- **Penser aux actions spécifiques envers les espèces végétales et animales patrimoniales.** La faune a souffert du cyclone et de l'après-cyclone, notamment les espèces arboricoles, dont les roussettes qui participent à la régénération des forêts en disséminant des graines, de même que le Lémur de Mayotte, pour ne citer que les plus emblématiques. Avec les ONGE, des mesures de soutien et d'appui aux populations animales, voire de bien-être animal, sont à réaliser. La piste de sensibilisation à la nature des scolaires peut être à explorer. Concernant le Crabier blanc, l'oiseau le plus menacé de l'île, Chido a détruit les 5 colonies de reproduction alors que les populations étaient évaluées avant Chido à 598 couples, à la suite d'actions de conservation d'ampleur déployées et cofinancées par le Ministère en charge de l'environnement via le LIFE BIODIV'OM. Il sera important de continuer les actions de suivi de l'espèce dans les prochaines années afin d'évaluer l'impact du cyclone sur la population de Mayotte et de mettre en place les mesures de conservation les plus adaptées. De plus, de grandes inquiétudes demeurent sur les espèces épiphytes, orchidées



Le renard volant (la roussette) de Mayotte, ©Adrien LEUZAD

endémiques mahoraises notamment, en situation de dépérissement du fait des arbres décapités. Ces espèces nécessitent un diagnostic précis et des mesures urgentes de conservation, validées par le CSPN, autorisées le cas échéant au sein des aires protégées par les instances décisionnaires, et qui pourront être confiées en cas de consensus à un opérateur comme le CBNM.

- La problématique des invasions biologiques végétales consécutives au passage de Chido a été rapidement identifiée par l'ensemble des acteurs locaux de l'environnement. **Il est dans la nature même des espèces exotiques**

envahissantes (EEE) de tirer profit des perturbations affectant les écosystèmes, et Chido constitue, à ce titre, une perturbation majeure. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre pleinement conscience que le développement des EEE s'intensifiera dans les années à venir, jusqu'à ce que les massifs forestiers touchés retrouvent une forme de résilience. Toutefois, certaines invasions seront très difficiles à contrôler, en raison de la biologie des espèces concernées, de leurs capacités compétitrices interspécifiques et du degré de dégradation des milieux colonisés. Les experts souscrivent pleinement à l'idée selon laquelle il est impératif de prioriser les zones d'intervention, sur la base de critères scientifiques (rareté des cortèges phytosociologiques menacés, connectivité écologique des milieux, nature et invasibilité des EEE présentes, état de la canopée) et techniques (accessibilité des sites, ratio coût/bénéfice, capacité de production de plants indigènes adaptés, etc.). Ce travail de hiérarchisation peut être engagé rapidement à partir d'un diagnostic aérien, complété par des expertises de terrain, dans le cadre d'une analyse de risque globale. Sa mise en œuvre nécessitera la mobilisation d'une main d'œuvre très importante, formée et encadrée par des experts, un financement dédié urgent ainsi qu'une coordination étroite entre les acteurs compétents, tant sur le plan technique que foncier, dans l'ensemble des massifs forestiers concernés – qu'ils soient halophiles, xérophiles, mésophiles ou hygrophiles, car tous les types de peuplements sont à considérer. Une proposition méthodologique émanant des experts – tant du CSPN – que de la RNN des forêts – allant dans ce sens, a d'ailleurs déjà été transmise aux services de la DEALM ainsi qu'à la mission de l'IGEDD. Ce travail, réalisable dans un délai de 3 à 6 mois, permettrait de dimensionner précisément les besoins techniques et financiers nécessaires pour traiter, au moins partiellement, cette problématique des EEE sur laquelle un retard s'accumule. Le Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes et le Réseau sur les espèces exotiques envahissantes en Outre-mer pourraient également être mobilisés pour apporter de l'expertise.



Lac Karihani, reprise de la végétation partielle sur des sites sensibles (espèces patrimoniales végétales et présence d'oiseaux, crabier blanc compris), ©Mayotte Nature Environnement

III / MOBILISER LA SOCIETE : intégrer les bonnes volontés, l'expertise, les initiatives et les compétences

Les ONGE constituent un appui technique important en apportant leurs connaissances, les observations de terrain ainsi que la mobilisation de leurs réseaux. Les ONGE locales se sont mobilisées en organisant, dès le 9 janvier 2025, peu de temps après le passage du cyclone, sous l'égide de la fédération mahoraise des associations environnementales (FMAE), une grande réunion de l'ensemble des acteurs en lien avec la biodiversité de l'île (naturalistes, gestionnaires d'aires protégées, collectivités, ONF...). Cette réunion a abouti à des réflexions en groupes de travail (GT) par milieux, coordonnés au niveau du comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) Mayotte et de la DEALM. Le GT forêt, piloté par l'ONF et la RNN des forêts, est le point d'entrée légitime de la mobilisation citoyenne en faveur des forêts de Mayotte. Cette concertation se veut la plus inclusive possible, avec comme objectif de permettre une collaboration entre les structures spécialisées et les acteurs plus généralistes. Cette coordination stratégique et opérationnelle entre les différentes structures et experts est indispensable et doit être maintenue et soutenue.

Pour rappel également, le CSPN a pour mission de donner des avis sur toute opération touchant à la protection de la nature. Son association à la restauration des forêts mahoraises apparaît indispensable et obligatoire au sein de la RNN des forêts dont il constitue le conseil scientifique.

À noter qu'il existe un fort dynamisme d'associations et de collectifs citoyens de quartier, point extrêmement positif à prendre en compte, mais qu'il convient d'accompagner en veillant à la cohérence d'action afin d'éviter tout emballement. Les GT par milieux permettent de répondre à cet objectif.

Il faut recenser et mobiliser davantage de ressources humaines en particulier autour des actions de surveillance, de lutte contre les EEE, de collecte du matériel végétal et des plantations. Une piste de réponse serait l'augmentation des contrats PEC (Pôle Emploi Compétence), du service civique et des personnels du SMA (Service militaire adapté) à intégrer à la feuille de route afin de la rendre plus opérationnelle. La difficulté principale sera de permettre la formation et l'encadrement de ces personnes par des experts pour éviter les erreurs que l'on rencontre régulièrement sur le terrain, autour des gestes clés et des identifications d'espèces.

De plus, l'ensemble de ce programme de mobilisation citoyenne doit être réalisé en mobilisant prioritairement les Mahoraises et les Mahorais. Sur certaines tâches spécialisées ou nécessitant une aide ponctuelle, la solidarité nationale pourra s'exprimer sous forme de renforts ou de tâches déléguées hors Mayotte, comme la constitution des dossiers de demandes de financement.

L'ONF, opérateur national, peut à la fois mobiliser des moyens propres sur l'archipel en renfort et, via la Mission d'intérêt général (MIG DOM), recevoir des fonds directement du

ministère sur des actions identifiées. Cette dernière procédure est intéressante en telle situation.

Précisons que les ONGE et les ateliers chantiers d'insertion sont prêts à aider les gestionnaires forestiers, qui peuvent être limités au niveau humain, afin de réaliser les actions décrites précédemment, mais qu'il est indispensable qu'il y ait les financements.

Enfin, le cyclone Chido et la reconstitution des forêts de Mayotte illustrent bien la nécessité d'une *task force* Forêt par territoire d'outre-mer, demande récurrente des ONGE et formalisée par un courrier inter ONGE en date du 18 avril 2024 s'inspirant de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR). Nous réaffirmons notre volonté que cette *task force* voie le jour et soulignons l'opportunité pour ce chantier national de s'ouvrir rapidement.

Bibliographie succincte

[Regards croisés sur les impacts du cyclone Chido à Mayotte : Analyses et propositions \(Constructions, Habitat informel, Forêts, Agriculture, Biodiversité\) – Fondation de France, Likoli Dago, GEPOMAY, Cultures Permanentes, DroneGo, Harappa, JBA, Radis – avril 2025](https://gepomay.fr/wp-content/uploads/2025/05/Fondation-de-France-Likoli-Dago-V1-web2_compressed.pdf) : https://gepomay.fr/wp-content/uploads/2025/05/Fondation-de-France-Likoli-Dago-V1-web2_compressed.pdf

<https://theconversation.com/comment-restaurer-les-forets-de-mayotte-point-chaud-mondial-de-biodiversite-apres-le-cyclone-chido-247846>

[Le Comité français de l'UICN appelle à prendre en compte le patrimoine naturel et la biodiversité dans la reconstruction de Mayotte - UICN France](#)

Sauvegarder l'arrière-mangrove de la Baie de Bouéni : <https://missionnature.fr/foret/sauvegarde-de-l-arriere-mangrove-de-la-baie-de-boueni>

[Mayotte : après le cyclone Chido, la forêt nourricière et protectrice est à terre - Questions d'environnement](#)

[Participer à la reconstruction en plantant des arbres, des bénévoles répondent à l'appel des Naturalistes sur le site de la Gouloué - Le Journal De Mayotte](#)

[Mayotte Nature Environnement - Mayotte Nature Environnement](#)

[Environnement : des conseils pour sauver les roussettes - Mayotte Hebdo](#)

<http://ifrecor-doc.fr/items/show/1874>

[Courrier ONG_Taskforce Forets OM _signe](#)

<https://uicn.fr/liste-rouge-mangroves-mayotte/>

<https://www.naturalistesmayotte.fr/>